



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3560

Lyon 5e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association "Les Tupiniers du Vieux Lyon", relative à la mise à disposition de locaux - à usage exclusif de bureaux dans l'objectif de remplir son objet social - situés aux 1er et 2e étages de l'ensemble immobilier dénommé "Gymnase Thézillat" sis 5 montée Saint Barthélémy - EI 05 086

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3560 - LYON 5E - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LES TUPINIERS DU VIEUX LYON", RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - A USAGE EXCLUSIF DE BUREAUX DANS L'OBJECTIF DE REMPLIR SON OBJET SOCIAL - SITUES AUX 1ER ET 2E ETAGES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME "GYMNASSE THEZILLAT" SIS 5 MONTEE SAINT BARTHELEMY - EI 05 086 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du gymnase Thézillat - 5 montée Saint Barthélémy à Lyon 5^e, appartenant à son domaine public de section cadastrale 69 385 AE 128 et référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 05 086.

Par délibération n° 2007/7507 du 5 mars 2007, la Ville de Lyon a accordé la mise à disposition temporaire à titre gratuit de locaux d'une surface totale de 50,66 m² dans ledit gymnase au profit de l'association « Les Tupiniers du Vieux Lyon » à l'usage exclusif de bureaux. Une convention d'occupation temporaire à titre gratuit outre charges et taxes a ainsi été signée le 10 avril 2007 pour une durée d'un an.

Le renouvellement de cette mise à disposition à titre gratuit d'une durée d'un an a été approuvé par délibérations n° 2008/240 du 20 mai 2008, n° 2009/1713 du 14 septembre 2009, n° 2010/3054 du 7 décembre 2010, puis pour une durée d'un an renouvelable une fois, par délibération n° 2012/4463 du 14 mai 2012 et enfin, par délibération n° 2015/1277 du 9 juillet 2015.

Pour mémoire, l'association « Les Tupiniers du Vieux Lyon » a pour objectif de marquer l'inscription des arts céramiques dans le monde d'aujourd'hui et affirmer la modernité de cette technique. Ce souhait se concrétise par l'organisation d'une manifestation dont l'édition 2017 « *Terre, bois, feu et pluie !* », 32^e de son histoire, s'est déroulée les 9 et 10 septembre derniers en partenariat avec l'association « Ateliers d'Art de France ». Les locaux mis à disposition par la Ville de Lyon à l'association « Les Tupiniers du Vieux Lyon » permettent d'assurer les gestions administrative et logistique nécessaires au bon déroulement de ladite manifestation.

La Ville de Lyon souhaitant maintenir le principe de gratuité, les fluides restant à la charge de l'association, il vous est proposé d'accepter le maintien de la gratuité de cette mise à disposition et ce, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, soit du 10 juillet 2017 au 9 juillet 2020.

Pour votre complète information, la redevance annuelle a été évaluée à la somme de 7 090 €

Vu les délibérations n° 2007/7507 du 5 mars 2007, n° 2008/240 du 20 mai 2008, n° 2009/1713 du 14 septembre 2009, n° 2010/3054 du 7 décembre 2010, n° 2012/4463 du 14 mai 2012 et n° 2015/1277 du 9 juillet 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit - hormis les fluides – susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Les Tupiniers du Vieux Lyon », concernant la mise à disposition des 1^{er} et 2^e étages de l'ensemble immobilier dénommé « Gymnase Thézillat » sis 5 montée Saint Barthélémy à Lyon 5^e, à compter du 10 juillet 2017, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY